

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 19/04/2021

Nbre de conseillers 14
En séance 14
Ont voté 14

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Gilles LARRIEU, 1^{er} adjoint par suppléance du Maire.

Etaient présents : Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO et Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : néant

Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_06

OBJET : Travaux d'éclairage public « EP lié au renforcement P11 As Prat » route de Fabas
- Avenant à la convention de mandat SDE 82 du 23 mars 2021 -

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal la délibération n° D2021_05 du 22/03/2021 acceptant de confier la réalisation du projet d'éclairage public « EP lié au renforcement P11 As Prat », route de Fabas, au Syndicat Départemental d'Énergie 82 et autorisant la signature de ce mandat. Les travaux étaient estimés à 1 000 € TTC.

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente au Conseil Municipal un courrier du SDE 82 informant que le devis des travaux cités ci-dessus s'élève finalement à 1 402,03 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de 1 402,03 € TTC,

- **Autorise** Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer, au nom de la Commune, l'avenant à la convention de mandat ainsi que les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

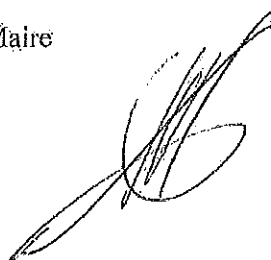
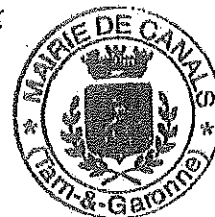
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 20/04/2021

Publié ou notifié le : *20.04.2021*
Certifié exécutoire le : *20.04.2021*

Par suppléance du Maire

Le 1^{er} Adjoint,

Gilles LARRIEU.

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 19/04/2021

Nbre de conseillers 14
En séance 14
Ont voté 14

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Gilles LARRIEU, 1^{er} adjoint par suppléance du Maire.

Étaient présents : Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO et Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE.

Étaient absents excusés : néant

Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_07

OBJET : Compte Administratif 2020 COMMUNE

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 COMMUNE tenu par Monsieur Alain REY, Maire, décédé le 04/03/2021 et présenté par Monsieur Gilles LARRIEU 1^{er} adjoint, qui s'établit ainsi :

→ FONCTIONNEMENT 2020 :

Dépenses = 532 760,91 €
Recettes = 679 657,68 €
Résultat exercice 2020 = + 146 896,77 €
Report antérieur 2019 = + 151 484,30 €
Résultat clôture 2020 = + 298 381,07 €

→ INVESTISSEMENT 2020 :

Dépenses = 76 169,18 €
Recettes = 117 459,58 €
Résultat exercice 2020 = + 41 290,40 €
Report antérieur 2019 = + 344 972,67 €
Résultat clôture 2020 = + 386 263,07 €

Restes à réaliser 2020 :

Dépenses = 12 200 €
Recettes = 19 884 €
Besoin de financement = 0 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 COMMUNE.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 20/04/2021

Publié ou notifié le : 22.04.2021
Certifié exécutoire le : 22.04.2021

Par suppléance du Maire

Le 1^{er} Adjoint,

Gilles LARRIEU.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 19/04/2021

Nbre de conseillers 14
En séance 14
Ont voté 14

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Gilles LARRIEU, 1^{er} adjoint par suppléance du Maire.

Étaient présents : Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO et Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE.

Étaient absents excusés : néant

Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_08

OBJET : Compte de Gestion 2020 COMMUNE

Monsieur le 1^{er} Adjoint, par suppléance du Maire, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2020 COMMUNE établi par le Trésorier.

Les résultats sont conformes au Compte Administratif 2020 approuvé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion COMMUNE de 2020.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

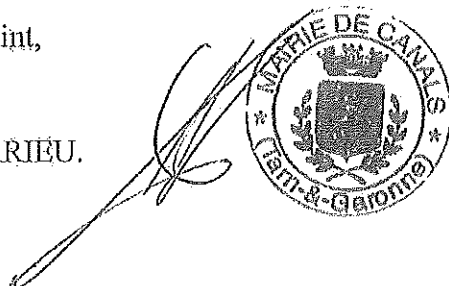
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Canals, le 20/04/2021

Publié ou notifié le : 22. du. 2021
Certifié exécutoire le : 22. du. 2021

Par suppléance du Maire

Le 1^{er} Adjoint,

Gilles LARRIEU.



- SEANCE DU 19.04.2021 -
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020
- DELIBERATION N° 3 2021 - 09 -

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gilles LARRIEU, Maire Adjoint.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 298 381,07 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre 0 Pour 14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	146 896,77 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	151 484,30 €
<u>C Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réalliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	298 381,07 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	386 263,07 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	7 684,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 298 381,07 €
1) Affectation en réserves R: 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	100 000,00 €
2) H: Report en fonctionnement R: 002 (2)	198 381,07 €
DEFICIT REPORTE D: 002 (5)	0,00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : 7 684,00 € ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Gilles LARRIEU, Maire Adjoint,

le 22.04.2021 et publié le 22.04.2021

A Canals, le 20/04/2021.

Le Maire Adjoint
Gilles LARRIEU



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 19/04/2021

Nbre de conseillers 14
En séance 14
Ont voté 14

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Gilles LARRIEU, 1^{er} adjoint par suppléance du Maire.

Étaient présents : Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO et Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE.

Étaient absents excusés : néant

Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_10

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente au Conseil Municipal l'état des notifications des bases d'imposition pour l'année 2021.

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise, qu'en 2021, la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales est réalisée par transfert de l'ex-part départementale de taxe foncière bâtie.

Concrètement, ce transfert est réalisé par cumul du taux TFB voté en 2020 par la commune (soit 9.62 %) avec celui voté en 2020 par le département (soit 28,93 % pour le Tarn-et-Garonne) pour former le taux de référence TFB 2021. Cependant, la sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels. Cela entraîne pour la commune une contribution de 124 720 € qui sera déduit du produit attendu.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les mêmes taux qu'en 2020 et a noté le cumul du TFB voté en 2020 par la commune (soit 9.62 %) avec celui voté en 2020 par le département (soit 28,93 % pour le Tarn-et-Garonne), à savoir :

	BASES PREVISIONNELLES 2021 NOTIFIEES (€)	TAUX (%)	PRODUIT ATTENDU (€)
TFB	854 300	38,55 (9,62 + 28,93)	329 333
TFNB	20 000	115,73	23 146
TOTAL			352 479

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 20/04/2021

Publié ou notifié le :

Certifié exécutoire le :

22.04.2021
22.04.2021

Par suppléance du Maire

Le 1^{er} Adjoint,

Gilles LARRIEU.



AR PREFECTURE

062-216200285-20210419-BP_2021-BF
Reçu le 22/04/2021

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 19/04/2021

Nbre de conseillers 14
En séance 14
Ont voté 14

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Gilles LARRIEU, 1^{er} adjoint par suppléance du Maire.

Etaient présents : Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO et Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : néant

Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_11

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

Le **Budget Primitif 2021 COMMUNE**, qui a été étudié par la Commission des Finances, s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

- section **FONCTIONNEMENT** : 847 205.07 €
- section **INVESTISSEMENT** : 698 184.07 €

Le budget 2021 COMMUNE est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 20/04/2021

Publié ou notifié le : *ll. du. 2021*
Certifié exécutoire le : *ll. du. 2021*

Par suppléance du Maire

Le 1^{er} Adjoint,

Gilles LARRIEU.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 19/04/2021

Nbre de conseillers 14
En séance 14
Ont voté 14

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Gilles LARRIEU, 1^{er} adjoint par suppléance du Maire.

Étaient présents : Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO et Mines Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE.

Étaient absents excusés : néant

Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_12

OBJET : Subvention 2021 Coopérative Scolaire de l'école de Canals

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour 2021, une subvention de fonctionnement de 700 € à la coopérative scolaire de Canals.

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que cette subvention sera versée à l'OCCE 82 dont le siège se situe 28, avenue Charles de Gaulle à Montauban, pour la coopérative scolaire de l'école de Canals, afin de financer, notamment, les sorties éducatives et le spectacle musical annuel.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution de cette subvention, pour 2021, d'un montant de 700 € et les modalités de versement et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 20/04/2021

Publié ou notifié le : 22.04.2021
Certifié exécutoire le : 22.04.2021

Par suppléance du Maire

Le 1^{er} Adjoint,

Gilles LARRIEU.

